

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT de
L'HÉRAULTARRONDISSEMENT de
BEZIERS**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAURENS**

Nombre de Membres

Afférents au Conseil : 19
En exercice : 19Quorum : 10
Qui ont pris part à la délibération : 18
Présents : 15
Absents : 1
Pouvoirs : 3
Date de la convocation :

13/05/2026

DELIBERATION n° 2026-49*L'an deux mille vingt-Six,**Le 21 Mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Laurens s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sur convocation de son Maire, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie et sous la Présidence de son Maire.***Présents :****Mesdames** APARICIO Elsa, BALP Coralie, BEHRA Marilyn, CAZALS Séverine, COLIN Céline, CONDAMINE Christiane, CONSTANTIN Corinne, MARTY Florence et THENIERE Hélène.**Messieurs** BOULLOUIS-VILLANOVA Sébastien, FERREIRA Dimitri, LAPORTE Jean-Pierre, NOFRE Olivier, POLOP-FANS Gilles et ROMERO Jacques.**Pouvoirs :****Mandants**M. BESSIERE Michel
M. ESPIE Olivier
M. GUIBERT Antoine**Mandataires**M. FERREIRA Dimitri
Mme BALP Coralie
M. ROMERO Jacques**Absents :** Monsieur BRAL Amédée**Secrétaire de séance : Monsieur NOFRE Olivier****DESIGNATION PAR TIRAGE AU SORT
DU JURY D'ASSISES 2027**

Vu le courrier de la préfecture du 11 Mai 2026, concernant l'établissement de la liste préparatoire du jury d'assises.

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article 261 et suivant du code de procédure pénale, il appartient comme chaque année, à la commune et notamment au Maire d'établir une liste préparatoire à la liste annuelle du jury de la Cour d'Assises, en procédant au tirage au sort à partir de la liste électorale générale de la commune.

Il convient de procéder au tirage au sort, en sachant qu'il faut proposer le triple des nombres de noms fixés, à savoir une personne désignée pour 1300 habitants. Ainsi pour la commune de Laurens, trois personnes sont à désigner.

Monsieur le Maire propose à Madame APARICIO, la plus jeune de l'assemblée, de citer un chiffre entre 1 et 145 (correspondant à une page de la liste électorale) et à Madame THENIERE Hélène, la Doyenne d'âge, de citer un chiffre entre 1 et 10 (correspondant à la ligne de la page de la liste électorale).

Ainsi fait, le tirage au sort, désigne :

- Monsieur MALFAIT JérémY Numéro : 824
- Monsieur SIMONOT Geoffrey Numéro : 1204
- Madame BRUNIQUEL Françoise Numéro : 204

Le Conseil Municipal,
Ayant entendu l'exposé de Monsieur le
Maire, Après en avoir délibéré,
Par 18 voix POUR, 0 VOIX Contre, 0 ABSTENTIONS

ACCORTE la désignation par tirage au sort des personnes ci-dessus désignées,

AUTORISE le Maire à transmettre les renseignements au service des assises de Montpellier, à poursuivre la procédure en informant les personnes désignées et à signer tous les documents relatifs à cette procédure.

Le Maire Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr

Fait à Laurens, le 21 Mai 2026
Le Maire,
Jacques ROMERO



Fait et Délibéré,
Le jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,
Jacques ROMERO



La Secrétaire de Séance
Olivier NOFRE